

Roumanie : la DNA demande la levée de l'immunité du député Nicolae Băncicioiu

Description

La Roumanie est régulièrement épinglée par Bruxelles pour certains manquements dans la lutte contre la corruption, même si quelques progrès ont été notés dans ce domaine depuis l'adhésion.

Le 20 octobre 2020, la Direction nationale anti-corruption (DNA) du Parquet général à Bucarest a demandé (art. 305 alinéa 4 du Code de Procédure Pénale) à la Chambre des députés la levée de l'immunité parlementaire de Nicolae Băncicioiu (médecin, membre du Parti social-démocrate – PSD), ancien ministre de la Santé (2014/2015) du gouvernement Ponta III.

Dans cette notification, le Parquet général explique qu'il soupçonne l'intéressé d'être impliqué dans une affaire de trafic d'influence et de corruption concernant la vente de produits médicaux des hôpitaux publics de Bucarest et du comté Ilfov. La procédure a été jointe à la demande (182 volumes au format électronique). Entre le 21 décembre 2012 et le 5 mars 2014, N. Băncicioiu aurait sollicité le versement de près de 1 292 122 lei (soit 265 000 euros) auprès de certains hommes d'affaires en échange de son influence sur le ministre de la Santé de l'époque, Eugen Nicolăescu.

L'enquête doit dans un premier temps permettre d'établir si le député a effectivement incité le ministre à nommer des directeurs d'hôpitaux plus complaisants à l'égard de ces hommes d'affaires. Les investigations s'attacheront à déterminer si ces derniers ont versé à N. Băncicioiu un autre pot-de-vin, d'un montant de 2 612 389 lei (près de 536 000 euros) lors de son mandat de ministre de la Santé entre le 5 mars 2014 et le 17 novembre 2015.

Sources : Antena 3, Radio Free Europe Romania, DIGI24.

date créée

24/10/2020

Champs de mots

Auteur-article : Stéphane Altasserre